

# Programme Utique 2021



UTIQUE est le Partenariat Hubert Curien (PHC) franco-tunisien. En France, il est coordonné par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE) et le Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI) et est cofinancé par le MEAE et le MESRI. En Tunisie, il est mis en œuvre et financé par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (MESRS) et géré par la Direction Générale de la Recherche Scientifique (DGRS). Ce programme est géré par le Comité Mixte pour la Coopération Universitaire (CMCU) sous la responsabilité d'un Co-président français et d'un Co-président tunisien.

**Les appels à candidatures de ce programme sont lancés sur un rythme annuel.**

**Date limite de dépôt des dossiers de candidature : mercredi 22 avril 2020**

## Types de projets concernés

L'objectif de ce programme est de développer les échanges scientifiques et technologiques d'excellence entre les laboratoires des deux pays, **en favorisant les nouvelles coopérations et la participation de jeunes chercheurs et doctorants.**

Tous les domaines de recherche sont concernés par cet appel à propositions et particulièrement les SHS.

Une attention particulière sera réservée aux projets qui :

- impliquent des partenariats socio-économiques ;
- encouragent l'innovation et le transfert des connaissances et des compétences au bénéfice des deux pays ;
- favorisent la structuration de la recherche et la mise en réseau des équipes de recherche.

Le partenariat doit impliquer **au moins une équipe de chaque pays.**

**Une thèse en cotutelle** doit impérativement être mise en place le plus tôt possible après notification de la sélection du projet et au plus tard la première année du projet.

Le programme pourra financer la mobilité de deux **(2) doctorants en cotutelle maximum par projet**. Chaque allocation couvre **neuf (9) mois de séjour du doctorant sur les trente-six (36) mois de thèse, répartis sur trois (3) ans avec des séjours annuels de trois (3) mois**.

Le programme favorise la mobilité de post-doctorants (**minimum un, maximum deux**). Chaque allocation couvre **six (6) mois de séjour du post-doctorant sur les trente-six (36) mois du projet, répartis sur trois (3) ans avec des séjours annuels de deux (2) mois**.

### Condition d'éligibilité des équipes

L'appel à candidatures est ouvert aux chercheurs relevant des laboratoires de recherche rattachés à des établissements d'enseignement supérieur ou à des organismes de recherche.

Les entreprises peuvent participer au projet, dès lors qu'elles sont associées à un partenaire académique.

**Les projets ayant récemment bénéficié d'un soutien dans le cadre de ce programme** ne sont pas recevables pour une nouvelle candidature immédiatement après leur achèvement. Les nouvelles collaborations seront dans tous les cas prioritaires.

Seuls les **dossiers de candidature co-déposés** par les chercheurs partenaires auprès des instances responsables du programme dans leur pays respectif sont déclarés recevables. Les chercheurs français doivent s'en assurer auprès de leur partenaire.

### Critères d'évaluation des projets

- Qualité scientifique du projet et des équipes ;
- Participation active de jeunes chercheurs, en particulier doctorants ou post-doctorants ;
- Intérêt de la coopération et complémentarité des équipes françaises et tunisiennes ;
- Perspectives de structuration ou de valorisation du projet. Les projets capables à terme de se structurer en réseau avec une ouverture possible vers des projets plus ambitieux (PHC Maghreb, PRIMA, H2020) seront privilégiés ;
- Impacts du projet / Retombées.

### Comité de sélection des projets

Les projets éligibles font l'objet d'une évaluation scientifique séparée par chacune des deux parties. Les instances des deux pays se réunissent ensuite au sein d'un comité, pour confronter les évaluations et décider conjointement du soutien accordé aux projets sélectionnés.

Ce comité mixte pour la coopération universitaire (CMCU), composé d'experts et d'institutionnels des deux pays sélectionne les projets en s'appuyant sur :

- Pour la partie française, d'une part sur les évaluations scientifiques de la Délégation aux Affaires européennes et internationales (DAEI) du ministère français de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI) et d'autre part, par les experts du CMCU. Ces derniers synthétisent l'expertise française à soumettre au CMCU en concertation avec le co-président français.
- Pour la partie tunisienne, les experts sont désignés par le MESRS. Le co-président tunisien se charge de la synthèse de l'expertise tunisienne à soumettre au CMCU.

### **Modalités de fonctionnement et de suivi des projets sélectionnés**

La durée des projets est de trois **(3) ans maximum** (sous réserve d'une présentation du **rapport d'étape de fin d'année déposé parallèlement par les porteurs en France et en Tunisie**).

Les financements sont accordés sur une base annuelle, le montant accordé étant variable d'une année sur l'autre.

Ils doivent être **impérativement consommés entre le 1er janvier et le 31 décembre** de l'année concernée. Ils ne peuvent être reportés sur l'exercice suivant.

Tout autre financement nécessaire à la mise en œuvre des projets conjoints devra être assuré par les moyens propres des laboratoires partenaires ou par d'autres sources.

**Le renouvellement des crédits** pour une seconde année est subordonné à :

- La soumission d'un **rapport d'étape** mentionnant les résultats scientifiques obtenus, les productions, les manifestations scientifiques (publications, colloques, etc...), et une fiche de programmation ; à fournir au plus tard le 15 décembre de l'année en cours ;
- La rédaction d'un **bilan financier** des actions menées l'année en cours ; à fournir mi-janvier suivant l'année en cours ;
- Une consommation optimale des financements accordés pour la première année.

*Ces documents doivent être envoyés aux 2 co-présidents du CMCU et à l'Institut français à l'Ambassade de France à Tunis (cf. contacts pour le programme).*

- La mise en place d'une convention de thèse en cotutelle par les deux parties.

**Pour le suivi des résultats, un rapport final est exigé au plus tard trois (3) mois après la fin des projets.**

- Les responsables français de projets doivent impérativement utiliser le **[modèle de rapport téléchargeable](#)** et l'attacher à leur dossier en ligne dans ce délai.
- Les responsables tunisiens recevront une notification du rapport final et le formulaire à remplir en ligne en mois du janvier ;
- Ce rapport est également à envoyer à l'ambassade de France dans le même délai (cf. contact pour le programme ci-dessous) ;
- Les publications rédigées dans le cadre de ce projet devront porter mention du soutien accordé par le MEAE, le MESRI et le MESRS.

D'une façon générale, **toutes les publications rédigées dans le cadre du projet financé par le programme** (articles dans les revues ou les journaux spécialisés, communications et posters dans des congrès et des colloques, rapports, présentations orales et diaporamas **devront explicitement mentionner le soutien du programme PHC « Utique », avec le code du projet concerné.** (Exemple de formulation pour les « Acknowledgements »: « *This work was financially supported by the “PHC Utique” program of the French Ministry of Foreign Affairs and Ministry of higher education, research and innovation and the Tunisian Ministry of higher education and scientific research in the CMCU project number 21GXXXX.* »).

Les modalités de gestion sont présentées dans le **manuel « Modalités de gestion des moyens »** envoyé aux chefs des projets **retenus** lors de la notification des moyens alloués.

### **Dépenses éligibles**

Le programme PHC Utique porte essentiellement sur **la prise en charge de la mobilité** entre les deux pays des chercheurs engagés dans le programme. Il n'a pas vocation à financer la recherche proprement dite ni les équipements, hors quelques appuis logistiques pouvant être attribués au cas par cas. Tout autre financement nécessaire à la mise en œuvre des projets conjoints devra être assuré par les moyens propres des laboratoires partenaires ou par d'autres sources.

**Les moyens accordés par la France** couvrent exclusivement le paiement des voyages des chercheurs de l'équipe française en Tunisie, ainsi que le séjour en France des doctorants/post doctorants de l'équipe tunisienne.

**Les moyens accordés la Tunisie** couvrent le séjour des chercheurs français en Tunisie, le paiement des voyages et des frais de séjours des encadrant tunisiens en France, et la prise en charge des voyages en faveurs des doctorants (en cotutelle et hors cotutelle) et des post doctorants de l'équipe tunisienne.

<b>SEJOUR (S)</b>				
<b>Montant(s) per diem</b>	<b>Pays financeur</b>	<b>Pays de départ / pays d'arrivée</b>	<b>Durée Exprimée en jour</b>	<b>Statut(s) concerné(s)</b>
45€ / jour	France	Tunisie->France	60 jours maximum par ans	Doctorant et post doctorant de l'équipe Tunisienne
NP	Tunisie	Tunisie->France	7 jours maximum	Senior Tunisien
NP	Tunisie	France->Tunisie	7 jours maximum	Chercheurs de l'équipe française
<b>VOYAGE (S)</b>				
<b>Montant(s) voyage(s)</b>	<b>Pays financeur</b>	<b>Pays de départ / pays d'arrivée</b>		
450 €	France	France->Tunisie		
NP	Tunisie	Tunisie->France		

Chaque année la partie française et la partie tunisienne peuvent apporter un soutien logistique aux projets du PHC Utique dans le cadre des mobilités des responsables de projets et des doctorants. L'attribution de l'appui logistique s'effectue au cas par cas.

### **Appui logistique pouvant être alloué par chaque partie à leur laboratoire**

#### **Les dépenses éligibles :**

- Achat de petit matériel et de produits consommables (produits de laboratoire, lamelles, moulages, prélèvements géologiques, etc.), qui devront rester au laboratoire ;
- Acquisition d'ouvrages, livres, documents cartographiques à destination du partenaire étranger (hors abonnements) ;
- Frais d'inscription aux colloques liés à une mobilité des chercheurs du projet ou d'organisation de colloques (en France ou en Tunisie) en lien direct avec le projet ;
- Frais engagés pour la publication des travaux réalisés et dûment enregistrés. La mention du soutien du PHC Utique devra être stipulée ;
- Des services de traduction, d'analyses et de datations.

#### **Les dépenses inéligibles :**

- Le matériel et les logiciels de bureautique et informatique (tels que scanners, imprimantes, ordinateurs, cartouches d'encre, graveurs, CD-ROM, clés USB, etc...), les fournitures administratives, les frais de secrétariat et de communication, les dépenses de carburant ainsi que tous les biens d'équipement amortissables dont le matériel informatique ;
- Les frais de mission (hébergement, restauration, frais de réception), que ce soit pour les partenaires tunisiens ou français. Ils ne peuvent, en aucun cas, être pris en charge par les crédits d'appui logistique.

## Confidentialité, publication, propriété intellectuelle, exploitation

Il appartient aux responsables de projets retenus pour financement, de veiller à ce qu'un **accord de partenariat** spécifiant les conditions de confidentialité, de publication, de communication, de propriété intellectuelle et d'exploitation des résultats de recherche générés dans le cadre d'un projet, soit signé entre les institutions de tutelle des laboratoires impliqués et ce, dans un délai de **six (6) mois** à compter de la date de démarrage du projet. A cet effet, les responsables de projets sont invités à utiliser le modèle d'accord de partenariat **document ci-joint**, conforme aux bonnes pratiques en matière de confidentialité, de publication, de propriété intellectuelle et de protection des résultats **document ci-joint**. Une copie de l'accord de partenariat signé sera adressée par voie numérique aux deux coprésidents du PHC « Utique ».

En outre, tout transfert de matériel biologique et/ou chimique éventuellement nécessaire à la réalisation du projet entre les laboratoires partenaires, devra faire l'objet d'un accord spécifique de transfert de matériel (MTA) signé entre les institutions de tutelle des laboratoires impliqués en utilisant le modèle fourni **document ci-joint**. Une copie de l'accord de transfert de matériel signé sera adressée par voie numérique aux deux coprésidents du PHC « Utique ».

## Modalités pratiques de soumission d'un projet

Avant toute demande d'information, nous vous invitons à consulter la **page des questions les plus fréquemment posées « FAQ et contact »**.

- Date limite de dépôt des candidatures : **22 avril 2020**
- Réunion du comité mixte de sélection des projets : **octobre 2020**
- Diffusion des résultats : **novembre 2020**
- Démarrage des projets retenus : **mi-janvier 2021**

## Modalités pratiques de candidature

**Le dépôt de candidature est commun aux partenaires français et tunisien.**

Il se fait uniquement de manière dématérialisée sur le site de Campus France suivant les modalités de saisie en ligne. **Pour ce faire, le partenaire français ouvrira un compte spécifique pour le PHC Utique** sur le site de Campus France (<https://chercheurs.campusfrance.org>) **et transmettra ensuite le mot de passe à son partenaire tunisien pour que celui-ci instruisse et complète les éléments du dossier de candidature qui le concernent.**

Ils doivent mentionner la composition des équipes et les moyens demandés, sous peine de non examen du dossier.

Lorsque la rédaction du projet est terminée, le dossier doit être déposé (validé). Cette validation est réalisée par le chef de projet français.

**Pour la partie tunisienne**, une fois le dossier déposé sur le site de Campus France, le partenaire tunisien du projet doit obligatoirement :

- Remplir le formulaire de soumission du projet, accessible sur le lien suivant : **[Form.PHC.Utique2021](#)** **au plus tard le 27 avril 2020, délai de rigueur ;**
- Envoyer le dossier de candidature format PDF (tel que déposé sur campus France) à l'adresse e- mail : [tunisie.phc.utique@gmail.com](mailto:tunisie.phc.utique@gmail.com) **accompagné obligatoirement par une demande de soumission du dossier signée**, pour accord et avis, par le directeur de la structure de recherche, le chef d'établissement et la tutelle (Président d'université, Directeur Général du centre de recherche ...) et ce, **au plus tard le 30 avril 2020.**
- Aucune version en format papier n'est demandée.

### **Candidater**

Les porteurs de projets sont invités à déposer leur dossier par anticipation afin d'éviter que des aléas techniques ne viennent compromettre le dépôt de leur candidature dans les délais impartis.

### **Gérer ses mobilités**

Pour chaque mobilité, le chef de projet français doit remplir une [fiche d'engagement](#) et adresser le dossier complet minimum 3 semaines avant le départ du chercheur, à l'adresse courriel figurant au verso de chaque fiche d'engagement ou à défaut par courrier postal à :

Campus France  
Gestion PHC  
28 rue de la Grange-aux-Belles  
75010 Paris

Pour chaque mobilité de chercheurs le chef de projet français doit également communiquer une copie de la fiche d'engagement à l'Ambassade de France.

### **Contacts pour le programme**

**Pour la partie française :**

Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères  
Direction générale de la mondialisation, de la culture, de l'enseignement et du développement international  
Sous-direction de l'enseignement supérieur et de la recherche  
27 rue de la Convention  
CS 91533  
75732 PARIS CEDEX 15

**Madame Amel DJAFFAR**  
Rédactrice Afrique du Nord – Proche-Orient  
Tél. : 01.43.17.85.23

Fax : 01.43.17.89.37

Mél : [amel.djaffar@diplomatie.gouv.fr](mailto:amel.djaffar@diplomatie.gouv.fr)

**Monsieur Pierre DURAND de RAMEFORT**

Attaché de coopération scientifique et universitaire

Institut Français de Tunisie

Ambassade de France,

20-22 avenue de Paris

1000 Tunis

Mél : [pierre.de-ramefort@institutfrancais-tunisie.com](mailto:pierre.de-ramefort@institutfrancais-tunisie.com)

**Président du comité scientifique français :**

**Professeur Yvon VOISIN**

Co-président PHC UTIQUE

Université de Bourgogne

Route des plaines de l'Yonne

BP 16

89010 AUXERRE Cedex

Mél : [yvon.voisin@u-bourgogne.fr](mailto:yvon.voisin@u-bourgogne.fr)

**Pour la gestion de l'appel à propositions :**

Campus France / Gestion PHC

28 rue de la grange-aux-Belles

75010 Paris

Adresse générique : [extranet@campusfrance.org](mailto:extranet@campusfrance.org)

**Pour la partie tunisienne :**

**Professeure Samia CHARFI-KADDOUR**

Co-présidente tunisienne du PHC-UTIQUE

Directrice Générale de la Recherche Scientifique

Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique

Avenue Ouled Haffouz, 1030 Tunis<sup>[SEP]</sup>

Tél-Fax : 00 216 71 83 51 20

Mél : [dgrs@mes.rnu.tn](mailto:dgrs@mes.rnu.tn)

Site Web : [www.mes.tn](http://www.mes.tn)

**Madame Dhouha GAMMOUDI**

S/Directrice des programmes de partenariat scientifique euro-méditerranéenne et multilatérale

Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique

Direction Générale de la Recherche Scientifique

Avenue Ouled Haffouz, 1030 Tunis

Tél-Fax : 00 216 71 83 53 51

Mél : [tunisie.phc.utique@gmail.com](mailto:tunisie.phc.utique@gmail.com)

Site Web : [www.mes.tn](http://www.mes.tn)